
L'éducation physique et sportive scolaire en Algérie

Boubeker YAHIAOUI*

Introduction

Les derniers remaniements de la réforme du système éducatif algérien, à partir de 2003, ont vu la restauration en 2005 d'épreuves d'Éducation Physique et Sportive (EPS) aux examens du Brevet d'Enseignement Moyen (BEM) et du baccalauréat, mais l'intérêt pour cette matière s'est très vite transformé: d'une discipline à caractère éducatif complémentaire aux autres matières d'enseignement à dominante cognitive, pouvant apporter une formation aux plans physique et relationnel grâce aux activités de groupes ou équipes, l'EPS est «utilisée» pratiquement comme moyen de repêchage aux examens scolaires; il n'est que de voir les notes des candidats aux deux examens cités plus haut, depuis juin 2005, pour s'en convaincre. Ce phénomène montre déjà à lui seul la place accordée à l'EPS dans le système éducatif algérien. Qu'est-ce qui a conduit à ces choix et attitudes préjudiciables à l'éducation de nos enfants? Car personne n'est dupe, pas même les adolescents candidats aux examens du BEM et du baccalauréat: les notes ne reflètent pas un niveau de pratique réel et régulier. Les écoliers, collégiens et lycéens algériens ont pourtant bien besoin d'une éducation physique de base, pratiquement absente dans nos établissements scolaires quand on compare la charge horaire accordée aux matières à dominante intellectuelle (deux heures d'EPS, mal ou pas du tout assurées parfois, contre plus de vingt heures de cours en salle de classe à tous les niveaux scolaires).

Dans un système éducatif où domine l'intellectualisme et où le niveau régresse, nous avons besoin d'un renouveau favorable aux méthodes actives. A ce propos, l'éducation physique et sportive offre aux élèves des situations d'expression variée, corporelle, verbale, émotionnelle,

* Docteur en Sciences de l'Éducation, Inspecteur de l'Éducation Nationale retraité.

relationnelle, ce qui n'est pas le cas en salle de classe, où ils restent généralement assis et silencieux. L'EPS répond en effet aux objectifs d'une pédagogie active et dynamique grâce à la nature des activités qu'elle propose, à base de jeux et de mouvements, à une organisation en équipes, et à des compétitions fréquentes sur des espaces plus ou moins grands; ce qui permet une grande liberté d'évolution motrice, une expression multiple et la confrontation directe des capacités et compétences des élèves.

En ne considérant, en premier lieu, que des aspects de l'ordre de l'équilibre psychique, la seule «porte de secours» permettant aux élèves de se défouler et de se libérer du stress et des nombreux cours théoriques reste donc l'EPS, ou à défaut, des activités d'animation sportive à l'école. Car, et on le sait depuis longtemps déjà, depuis Aristote¹, le jeu provoque une catharsis salutaire qu'il ne faudrait pas négliger. Mais même pour cet objectif, l'EPS n'est pas suffisamment prise en considération en Algérie et a même régressé dans le système éducatif: Deux séances de 45 minutes par semaine d'enseignement retombées à une fois et très peu assurée en fait à l'école primaire, 2 heures par semaine dans les enseignements moyen et secondaire. Quelles sont les «raisons» ou plutôt déraisons et dérèglements qui ont conduit à une telle situation, dans une école qui se veut pourtant démocratique et à l'avant-garde du progrès depuis l'indépendance de notre pays? Nous présumons que les causes peuvent être plus ou moins nombreuses et complexes, et nous essayons par ce travail d'en découvrir quelques unes. Notre hypothèse principale est que malgré la volonté affichée sur un plan législatif (lois émises en faveur du développement de l'EPS et du Sport), des changements effectués en général plutôt dans l'improvisation que dans l'application des textes officiels ont défavorisé la concrétisation des objectifs tracés. Par ailleurs, l'instabilité politique durant les années 1990 semble avoir participé à une régression néfaste de la pratique des activités physiques et sportives, plus particulièrement des filles; la période dite de la «décennie noire» semble même avoir créé une rétrogression des mentalités vers des attitudes de repli sur soi opposées à l'ouverture vers le progrès, refusant par exemple la mise en valeur du corps... Lorsque nous discutons avec des parents au sujet de l'éducation et de la scolarité de leurs enfants, nous nous apercevons chez certains d'entre eux parfois, de la persistance de représentations considérant les activités physiques comme un jeu sans

¹ Voir Alderman, R.-B. (1983), *Manuel de Psychologie du Sport*, Paris, Vigot, p. 52 et 92. Edition originale (1974) : *Psychological Behavior in Sport*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

intérêt. Mais ce qui nous apparaît plus préoccupant parce que émanant des instances du pouvoir, c'est l'influence d'attitudes et décisions d'ordre plus politique que pédagogique conduisant à la marginalisation ou à la manipulation de l'EPS pour des objectifs autres que ceux de l'éducation des générations montantes². Cela n'a pas toujours été le cas, puisque le passé récent, depuis l'indépendance, est déjà riche en expériences d'Activités Physiques et Sportives (APS) à caractère éducatif (EPS en tant que matière d'enseignement, sport d'animation de masse à l'école, sport de compétition scolaire...).

Il ne s'agit pas pour nous dans ce travail de chercher refuge dans la nostalgie d'un passé qui est loin d'être brillant, même s'il y a eu des éclaircies lumineuses à Alger de Jeux Universitaires et Scolaires Maghrébins en 1968 (du 05 au 14 juillet), des Jeux Méditerranéens en 1975 (23 août au 06 septembre), ou encore des Jeux Africains en 1978 (13 au 22 juillet). Il s'agit dans cette tentative d'analyse, d'essayer de comprendre pourquoi les activités physiques et sportives, si importantes dans la culture du monde moderne et dans les programmes éducatifs, sont chez nous vouées à la marginalisation et à la régression à l'école malgré les efforts entrepris après l'indépendance de notre pays? Un regard vers le passé d'abord va peut-être nous apporter un premier éclairage.

1. Rétrospective historique

A partir de 1963, quelques-uns parmi les enseignants d'EPS algériens existants (14 d'après une liste du Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque)³ sont employés à dynamiser des écoles populaires de sport (09 dénombrées, existant dans ou à proximité d'écoles primaires implantées dans différents départements)⁴. Ces pionniers de l'EPS à l'indépendance de l'Algérie, au grade de moniteur ou maître, sont rejoints par quelques moniteurs ayant reçu une formation de courte durée; mais les besoins deviennent rapidement impossibles à couvrir. Dans un bilan

² Pourcentages de réussite aux examens, utilisation d'heures creuses dans l'emploi du temps, matière scolaire officielle même pas enseignée dans certains établissements, surtout dans le primaire.

³ La liste en question porte l'en-tête de « Situation en enseignants d'EPS au 1/10/1962 » et n'est pas signée; mais elle émane avec certitude du MJS : c'est nous-mêmes qui en avons récupéré une copie (gardée dans nos archives personnelles depuis 1974); c'est l'une des rares pièces qui ont pu être sauvées des flammes, les archives du MJS ayant été brûlées peu après les événements d'octobre 1988.

⁴ Copie de document du même type que le précédent, nommé « Rapport concernant les réunions départementales des moniteurs d'EPS des Ecoles populaires de Sport », et daté du 30 décembre 1963.

daté du 13/02/1967⁵, on remarquera déjà une certaine forme de régression de l'institution éducative dans la prise en charge de l'EPS:

- L'enseignement de l'EPS ne figure déjà plus dans les horaires des écoles primaires, parce que les moniteurs sont en nombre insuffisant (450 d'après le bilan précédent, qui seront répartis entre secteur jeunesse et sports, collèges et lycées) ; et en raison de la politique de généralisation de l'enseignement, la priorité est accordée à la formation accélérée des instructeurs et maîtres de l'école primaire, qui ne reçoivent aucune préparation pour enseigner l'EPS.

- Dans les lycées, il était prévu trois séances d'EPS d'une heure chacune par semaine, complétées par deux heures d'activités sportives d'animation, soit un total hebdomadaire de cinq heures d'activités physiques et sportives pour tous les élèves intéressés, plus la possibilité aux « volontaires » de s'adonner au sport scolaire (de compétition). « Ils participent le jeudi après-midi, pendant trois heures, aux activités (entraînements et matches) du SUA » (Fédération du Sport Universitaire Algérien à cette époque, et qui sera scindée plus tard en deux fédérations, l'une de Sport scolaire et l'autre universitaire). Malheureusement, des exigences matérielles et d'encadrement humain, et des difficultés de charge horaire notamment, vont amener au choix d'adaptations restrictives: les horaires d'EPS seront regroupés en une seule séance de deux heures; ce palliatif considéré comme provisoire à l'origine deviendra de fait officiel et constituera une des données de base dans l'élaboration des programmes d'enseignement.

En 1968 commence cependant une formation d'envergure nationale dans les corps de maîtres, professeurs-adjoints et professeurs d'EPS, qui seront versés dans le milieu sportif, les collèges et lycées. La formation de professeurs d'EPS, d'une durée de quatre années après le baccalauréat, effectuée au Centre National d'Education Physique et Sportive (CNEPS) à Alger, tente de répondre aux besoins de l'enseignement secondaire en formant des professeurs polyvalents et aux besoins du milieu sportif civil en préparant des entraîneurs spécialistes par activité sportive. Le ministère de la Jeunesse et des Sports tente de répondre également aux besoins des différents niveaux scolaires par la formation aux grades de moniteurs, maîtres, professeurs-adjoints dans les Centres Régionaux d'EPS (CREPS), à Alger-Centre, Oran, Annaba, Constantine, Alger-le Caroubier, Laghouat et Chlef. Un premier texte officiel relatif à l'EPS

⁵ Copie de document du même type que les deux précédents, sous forme de bilan dressé au MJS, daté du 13/02/1967, intitulé : « L'enseignement de l'Education Physique et des Sports dans les écoles et lycées ».

scolaire viendra en 1970 clarifier les objectifs et les contenus d'enseignement⁶. Ces premières instructions insistent sur l'intégration de l'EPS au système éducatif pour tous les paliers de l'enseignement.

C'est seulement au bout de quatre années après la parution de ce texte, durant l'année scolaire 1974/75, qu'une opération avec l'intention d'une généralisation progressive de l'EPS à l'école primaire est menée dans le cadre d'une commission mixte impliquant le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)⁷. Le programme d'éducation physique est préparé par de jeunes professeurs sortants du CNEPS (nous en faisons partie) ; il est appliqué lors d'une première expérimentation dans 400 écoles à travers le territoire national, le nombre d'écoles concernées devant doubler chaque année. Les corps spécialisés en EPS restant toujours très insuffisants, l'expérience est faite avec les instituteurs de l'école primaire. Centralisée au niveau du MJS à partir de 1975/1976, suivie sur le terrain par des Groupes Mixtes d'Animation et de Formation (GMAF), dans quelques wilayas, l'opération est abandonnée en 1979, date à laquelle la gestion de l'EPS passe du MJS au MEN⁸. Seul gain apparent de l'expérience : la formation des maîtres de l'école primaire, censés prendre en charge tous les enseignements, y compris l'EPS, comprendra deux heures hebdomadaires de formation dans cette discipline ; mais l'horaire sera révisé à la baisse en 1980.

Pourtant, peu avant l'école fondamentale, les jeux méditerranéens d'Alger en 1975, première grande manifestation sportive d'envergure internationale organisée par l'Algérie, avaient constitué une sorte de levier du mouvement sportif national. En 1976, apparaîtra le premier texte officiel fixant le cadre législatif et organisationnel de cette politique⁹. Le système éducatif est particulièrement valorisé dans ce qu'on

⁶ Les « Instructions officielles pour l'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en Algérie », Ministère de la Jeunesse et des Sports, septembre 1970.

⁷ Les deux ministères concernés, MEN et MJS, installent une « Commission Mixte de Conception » au niveau national et des « Groupes mixtes d'animation et de formation » (GMAF) au niveau des wilayas; ils seront regroupés en séminaire national du 18 au 21/11/1974, au CNEPS à Alger, pour présenter les objectifs de « l'opération 400 écoles », phase expérimentale du processus de généralisation de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire (il existe un document sous forme de Compte-Rendu du séminaire, élaboré au MJS).

⁸ Seul le décret n° 78-195 du 09/09/1978 porte rattachement au Ministère de l'éducation, des corps de professeurs, professeurs-adjoints et maîtres d'éducation physique et Sportive, ainsi que des moniteurs de la Jeunesse et des Sports; sans autres procédures officielles claires quant à la prise en charge par exemple de la formation (celle-ci est arrêtée à l'ISTS, orienté vers la formation de conseillers du sport, en laissant tout de même terminer la formation en cours d'une promotion de Professeurs d'EPS jusqu'en 1980).

⁹ Ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'Éducation Physique et Sportive.

appellera le Code de l'EPS, par la projection d'objectifs éducatifs à travers l'enseignement de l'EPS et d'objectifs de performance sportive à travers le Sport scolaire. Par exemple, la priorité sera donnée dans l'occupation des terrains de sport au milieu scolaire pour l'enseignement et les compétitions des élèves des établissements scolaires dans le cadre d'un programme national. Ce programme est élaboré et suivi dans son exécution par la Fédération algérienne des Sports Scolaire et Universitaire (FASSU), qui sera plus tard scindée en deux, la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (FASS), agréée en 1979 et la Fédération Nationale du Sport Universitaire (FNSU). Les difficultés d'application de ces priorités accordées à l'EPS scolaire seront pratiquement insurmontables: terrains extérieurs non surveillés, envahis par de jeunes désœuvrés; réticences de chefs d'établissements contre la pratique éducative sportive à l'extérieur des établissements scolaires; refus de compétiteurs civils de libérer les terrains...

L'année 1975/1976 constituera pourtant un tournant positif également dans la formation des professeurs d'EPS, appelés à travailler en principe dans l'enseignement secondaire ou dans le secteur du sport de compétition : cette formation est transférée du CNEPS au Centre National des Sports (CNS), au milieu du complexe olympique de Dely-Ibrahim, nouvellement créé, qui accueillera des professeurs venus par exemple de l'université d'Alger, pour renforcer l'encadrement. Mais dix années après son démarrage en 1968, cette première expérience de formation de professeurs d'EPS de l'Algérie indépendante a été arrêtée en 1979 dans le secteur de la jeunesse et des sports. Après le CNEPS (1968/1975), transféré au sport militaire, le Centre National des Sports aura duré à peine quatre années (1975 à 1978) avant de devenir Institut des Sciences et de la Technologie du Sport (ISTS); ce dernier est alors spécialisé dans la formation de Conseillers du Sport, appelés en principe à encadrer les associations sportives civiles et le sport de performance.

Un renforcement en faveur du sport de performance s'est plus ou moins clairement produit alors, à partir de l'année 1979. Les choix de formation s'orientent nettement vers l'école des pays de l'Est et le sport de performance ; la coopération s'établira avec l'URSS, l'Allemagne de l'Est et Cuba, où seront recrutés la plupart des encadreurs. Les professeurs d'EPS algériens formés durant les années 1970 et gérés à partir de 1979 par le MEN seront en nombre très réduit; et l'enseignement secondaire sera encadré par une majorité d'anciens maîtres et professeurs-adjoints d'EPS; ils seront rejoints progressivement

par les nouveaux PEF à partir des années 1980 à l'Education Nationale¹⁰, en prévision de l'enseignement moyen, et des professeurs-adjoints ou PA/EPS formés par le Secrétariat d'Etat à l'enseignement secondaire.

La reprise en main par l'Education nationale de la formation des enseignants d'EPS destinés au système éducatif se fera dans des conditions très difficiles au début des années 1980 (formation effectuée par le MJS jusqu'en 1979). Le secteur de l'éducation bénéficiera de deux CREPS, ceux de Annaba et de Chlef. La formation est effectuée dans les deux CREPS puis étendue dans les Instituts de Technologie de l'Education (ITE) pour les Professeurs d'Enseignement Fondamental (PEF/EPS) destinés à l'école fondamentale du 3^{ème} cycle. Quant au Secrétariat d'Etat à l'enseignement secondaire, créé en 1980 et qui durera à peine trois ans, il lancera la formation de Professeurs-Adjoints ou PA/EPS dans des lycées parfois, à défaut de centres de formation adéquats. La formation de licenciés en EPS sera quant à elle reprise par l'enseignement supérieur d'abord dans un seul Institut à Alger avant de s'étendre à Constantine puis Oran en 1985 (transférée à Mostaganem en 1987/88). Le recrutement d'enseignants de niveau universitaire pour l'enseignement secondaire a donc été «gelé» pratiquement pendant une dizaine d'années, entre l'année 1978 (passation de la gestion de l'EPS à l'éducation nationale), et la sortie des premières promotions universitaires dans la deuxième moitié des années 1980.

Nous pouvons dire sans risque de nous tromper que l'EPS en Algérie a vu de grands espoirs se dessiner au début des années 1970 (avec l'expérience d'intégration de l'EPS à l'école primaire, les Jeux Méditerranéens d'Alger, le Code de l'EPS, la formation des PES); mais rapidement, au bout d'une dizaine d'années à peine, elle a reçu un coup d'arrêt préjudiciable, quand:

- Le CNS a fermé ses portes à la formation des enseignants d'EPS en 1978: Le choix de transformer ce dernier centre en Institut des sciences et de la technologie du sport, spécialisé dans la formation des conseillers du sport, appelés en principe à encadrer le sport de compétition, n'a pas réellement permis au mouvement sportif national de s'affirmer à ce jour. Mais l'encadrement de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire s'en est trouvé diminué et retardé, l'université reprenant difficilement le relais pour la formation de licenciés en très petit nombre dans les années 1980, progressivement augmenté pour ne décoller vraiment au plan quantitatif que vingt ans plus tard, au début des années 2000;

¹⁰ Décret n° 82-511 du 25/12/1982 portant Statut particulier des Professeurs de l'Enseignement Fondamental.

- L'école fondamentale a démarré en 1980 : Les débuts étaient considérés alors comme une « révolution » du système éducatif Algérien, mais les programmes sont révisés à la hâte, du moins pour ce qui concerne l'éducation physique; les contenus d'enseignement préparés ne seront d'ailleurs pris en compte qu'en partie. Et l'expérience d'intégration de l'EPS à l'école primaire, commencée en 1974, est pratiquement annihilée en 1980/81, à l'aube de l'école fondamentale: Il n'y aura plus aucune dotation en matériel et encore moins en infrastructures sportives jusqu'à 2010/2011¹¹. La formation des maîtres passera dans cette matière de deux heures hebdomadaires à une heure ! L'horaire des élèves de l'école primaire, passera de 2 séances de 45 minutes à une par semaine très rarement assurée;

- Ce dont on se souviendra rapidement avec nostalgie comme étant la première loi fondamentale organisant le mouvement sportif national, le « Code de l'EPS », n'aura été presque qu'un rêve sans lendemain, puisque très peu suivi d'application. Pratiquement le même sort sera d'ailleurs réservé à toutes les lois qui suivront, nombreuses mais peu opérationnelles: après l'ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'EPS, viendra la loi N°89-03 du 14/02/1989 relative à l'organisation et au développement du Système national de culture physique et sportive. « Il est précisé que les dispositions de la présente loi prendront effet (...) au plus tard le 31/12/1991... ». Mais « En 1992, douze décrets et deux arrêtés interministériels et trois arrêtés ministériels ont été publiés au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, soit moins de la moitié des textes prévus »¹². Et d'autres lois viendront encore, qui seront de peu d'effet. Dans la réalité, l'EPS à l'école primaire

¹¹ La seule grande dotation en matériel de l'histoire de l'EPS à l'école primaire a été celle du matériel importé de France à l'occasion de « l'Opération 400 écoles » en 1974/75 (j'avais eu pour mission à l'époque, en tant que membre de l'équipe chargée du projet, d'évaluer son efficacité sur le terrain dans les wilayas d'Oran et Tlemcen). Une deuxième opération de dotation se dessinera à travers la distribution de matériel à 3200 écoles primaires entre 2010 et 2012, d'après un document non daté, préparé au MJS, intitulé « la redynamisation de la pratique sportive en milieu scolaire », et remis aux participants à la conférence nationale sur la redynamisation du sport scolaire, organisée conjointement par le MJS et le MEN en marge des premiers jeux nationaux des classes sport-études, le 03/07/2011 à Sétif.

¹² Fates, Y. (2009), *Sport et politique en Algérie*, Paris, l'Harmattan, p. 102. Les lois suivantes connaîtront le même sort, disparues avant la parution des textes d'application : ordonnance n° 95—09 du 25/02/1995 relative à l'orientation, l'organisation et le développement du Système national d'éducation physique et sportive, loi n° 04-10 du 14/08/2004 relative à l'EPS et aux Sports); et une nouvelle loi vient de paraître avant la rentrée scolaire 2013/2014 (Loi 13-05 du 23/07/2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives); verra-t-elle venir l'application?

est abandonnée au sort d'une formation d'instituteurs où cette matière disparaît pratiquement du cursus; arrivés sur le terrain, ils fuient l'application du programme en invoquant diverses causes parfois subjectives (port du voile chez certaines institutrices...), d'autres fois objectives (manque de terrains ou de matériel...). Quant à la situation qui prévalait dans le 3^e cycle de l'école fondamentale et dans l'enseignement secondaire, elle est décrite comme suit dans un article que nous avons publié en 1999¹³ : « Si les deux heures d'activité physique et sportive hebdomadaires sont effectivement assurées dans la majorité des classes, si l'encadrement existe, par contre l'infrastructure et le matériel didactique sont insuffisants. Dans les établissements nouvellement construits, les « installations sportives » occupent les plans de réalisation, mais presque jamais le terrain! Les excuses sont vite trouvées, par exemple dans des budgets insuffisants pour les locaux scolaires.

« En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le nombre d'enseignants ayant reçu une formation universitaire est très réduit (...) et la majorité des enseignants du secondaire sont des professeurs d'enseignement fondamental, d'anciens maîtres et des professeurs-adjoints (...). Nombre d'entre ces enseignants ont été formés dans les lycées, faute de moyens, alors que des instituts des sciences et de la technologie du sport (à Alger et Oran notamment) souffrent de ne pas pouvoir rentabiliser leurs installations ».

2. Situation actuelle de l'EPS

2.1 Des activités physiques et sportives insuffisantes

Nous restons attachés depuis le début des années 1970 aux pratiques traditionnelles dans les enseignements moyen et secondaire dans l'ensemble du pays : deux heures hebdomadaires d'EPS sont prévues par classe. Actuellement, les postes d'enseignement sont couverts au niveau national à 98% dans les collèges et à 99% dans les lycées, d'après un bilan effectué par les inspecteurs pédagogiques en 2011/2012¹⁴. Mais en

¹³ Yahiaoui, B. (1999), « L'éducation sportive à l'école: Entre le virtuel et le réel », in *Pratiques Psychologiques*, Alger, éd. INSP (Institut National de la Santé Publique), n° 1 (Vol.1), p. 138-141.

¹⁴ Evaluation effectuée par les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'EPS, sous l'égide de l'Inspection Générale de la Pédagogie (les données statistiques utilisées dans notre texte et concernant les enseignements moyen et secondaire proviennent en grande partie de ce document) :

وزارة التربية الوطنية، المفتشية العامة للبيداغوجيا، (فيفري 2012)، حوصلة حول وضعية تدريس مادة التربية البدنية والرياضية في الطور الثانوي والاكماملي - السنة الدراسية 2012/2011.

fin de premier trimestre de l'année scolaire 2012/2013, nous apprenions par quelques-uns de ces mêmes inspecteurs que des postes d'enseignement ont été retirés à l'EPS pour combler le manque de postes dans d'autres matières considérées habituellement comme prioritaires. S'agissait-il d'une recommandation de la tutelle? Car comment croire que des proviseurs pouvaient décider d'un commun accord à travers le pays de parer au plus pressé de cette manière, et couvrir ainsi les lacunes d'une administration agissant sans planification? Les lycéens sont ainsi privés d'activités qui répondent à des besoins fondamentaux : pouvoir dépenser leur énergie, se libérer du stress lié à des pressions multiples, valoriser leurs aptitudes physiques et développer leur motricité... Après on se demandera pourquoi les adolescents deviennent si agressifs ou violents ¹⁵ ? Nous apprenions à la rentrée du deuxième trimestre, en janvier 2013, que de nouveaux postes sont ouverts heureusement! Ce qui ne dédouane pas les responsables d'un acte improvisé, traduisant un état d'esprit négatif vis-à-vis de l'EPS, aux retombées certainement malheureuses sur beaucoup d'acteurs de l'éducation, sur les enseignants, les adolescents, les parents...

Quant aux enfants algériens à l'école primaire, leur situation est pire. Ils vivent un paradoxe peut-être unique au monde: il existe bien un programme d'EPS et un horaire de quarante-cinq minutes par semaine, mais les séances ne sont pas assurées, sauf cas rares d'enseignants dévoués. Avec l'allègement horaire intervenu durant l'année scolaire 2011/2012, « les enseignants devraient remettre la craie plus tôt que d'habitude pour initier les élèves à des activités culturelles et sportives. A un certain moment, la crainte était grande de la part des parents de voir leurs enfants contraints de rentrer dès le début d'après-midi à la maison sans garantie de pouvoir réunir toute la famille, notamment lorsque la mère et le père sont encore au travail »¹⁶. Ces craintes se sont avérées

¹⁵ Nous avons défendu la thèse de la satisfaction en EPS de besoins appelés "secondaires" mais dont l'importance est fondamentale pour l'équilibre et la socialisation des individus, dans les publications suivantes:

- Yahiaoui, B. (2003), « L'agressivité canalisée dans la pratique sportive – Facteur d'équilibre ou d'exagération de la violence ? » in *Pratiques psychologiques*, Alger, Institut National de la Santé Publique (INSP), n° 2-3, Vol.1, p. 17-21.

- Yahiaoui, B. (2010), « L'Éducation Physique et Sportive à l'adolescence – Objectifs éducatifs du domaine socio-affectif », in *Psychologie*, Alger, Association pour l'Aide, la Recherche et le Perfectionnement en Psychologie (SARP), n° 16/17 (2009/2010), p. 186-220.

¹⁶ Mesbah, A., « 8 millions d'élèves pour la rentrée 2011/2012 – À l'école de Benbouzid », le quotidien *L'Expression* du 10/09/2011, consulté sur site web: <http://www.lexpressiondz.com/autres/dossiers/13864>.

justifiées puisque la plupart des écoles libèrent leurs élèves à quatorze heures trente depuis la rentrée 2012/2013, sans possibilité de prise en charge pour les activités culturelles et sportives attendues.

Les responsables des secteurs aussi bien de l'Education que de la Jeunesse et des sports ont tendance à masquer cette réalité d'un enseignement quasi-inexistant de l'EPS à l'école primaire, les uns en arguant du fait de l'existence de programmes officiels d'enseignement en la matière (oubliant de dire qu'ils ne sont pas appliqués), les autres de quelques activités d'animation ponctuelles ou locales, où les enfants bougent très peu d'ailleurs!¹⁷ L'argument est servi même à des occasions de manifestations sportives ou «scientifiques» internationales: la dernière en date où nous étions présents est ce colloque international organisé conjointement par le ministère de la Jeunesse et des sports et la Ligue des pays arabes à Sétif, du 19 au 22/03/2012, autour du thème : « Le sport et l'enfant dans le monde arabe ». Des intervenants voulant dénoncer les carences de l'EPS et du Sport à l'école primaire ont été vertement rappelés à l'ordre devant des invités arabes enclins plus ou moins tous à présenter des travaux académiques sans réelle mesure de la réalité amère dans leurs pays respectifs.

Le lecteur aura déjà remarqué à travers les observations précédentes que les adolescents algériens qui arrivent au niveau de l'enseignement secondaire n'ont reçu ni éducation psychomotrice à la maternelle ni éducation physique à l'école primaire ! Quelques très rares élèves ont à peine bénéficié de quarante-cinq minutes d'activités physiques hebdomadaires, programmées sous forme de jeux dans l'enseignement primaire. Et beaucoup ont fréquenté un cours d'EPS insuffisant en quantité horaire avant le lycée, dans l'enseignement moyen : Les deux heures hebdomadaires qui y sont prévues ne sont pas toujours assurées de manière régulière dans tous les collèges. Et très peu d'élèves ont pratiqué du sport en dehors des établissements scolaires : dans des travaux effectués en 1980¹⁸, sur un effectif total de 90 élèves de deux divisions, nous dénombrions 12 élèves (dont 03 filles) faisant du sport en dehors du lycée; ce n'est guère plus brillant aujourd'hui. Mis à part le lycée, les adolescents trouvent très peu de lieux et de programmes d'activités

¹⁷ Les « activités sportives » à l'école primaire sont le jeu d'échecs et le tennis de table (dans une vingtaine de wilayas); l'encadrement est d'environ 2000 techniciens du sport, d'après le document déjà cité en réf. ¹¹: « la redynamisation de la pratique sportive en milieu scolaire ».

¹⁸ Mémoire de licence en Psychologie clinique intitulé, *Activités Physiques et Sportives et régulation du comportement – Observation d'adolescents en milieu scolaire*, sous la direction de. Benouniche, S. (1980), soutenu à l'Université d'Alger.

physiques dans les institutions d'éducation ou de formation de l'Etat. Et si dans le secteur de la formation professionnelle, il y a plus d'apprentissages à caractère technique et pratique, l'EPS y est éliminée des programmes ! Quant aux clubs et associations sportifs, ils font de l'élitisme même à la base, chez les plus jeunes ; l'objectif prioritaire étant la préparation à la performance.

Dans les collèges et lycées, les familles d'APS les plus courantes sont : l'athlétisme et les sports collectifs. Les deux heures hebdomadaires obéissent à une distribution temporelle mettant généralement un sport individuel (course, saut ou lancer) en première heure et un sport collectif (hand-ball, basket-ball, volley-ball, plus rarement du football) en deuxième heure. Par le moyen de ces activités, les objectifs assignés à l'EPS scolaire tendent donc essentiellement vers l'apprentissage de savoir-faire moteurs dans différentes spécialités sportives. Ces apprentissages et le développement de la condition physique ont besoin en fait d'un horaire beaucoup plus conséquent (un minimum de trois séances par semaine ou tous les deux jours).

Il faut remarquer enfin qu'en dehors des activités athlétiques et des sports collectifs, les programmes officiels algériens retiennent une troisième famille, les activités gymniques (exercices au sol et à différents agrès). Ces activités sont en fait très peu enseignées en raison essentiellement de la rareté, de l'inexistence même dans de nombreuses wilayas, de salles et de matériel appropriés. D'autres motifs de l'absence de la gymnastique dans les lycées viennent se greffer sur celui du manque de moyens infrastructurels et matériels : la formation rudimentaire des enseignants, plus particulièrement les nouvelles générations, sorties d'instituts universitaires où les installations sportives sont parfois très insuffisantes. Il existe aussi des résistances « sourdes » visant surtout la participation des filles à des exercices qui mettent en valeur les formes et mouvements corporels. Quelques-uns parmi les élèves et même les enseignants parlent d'une nécessaire séparation entre filles et garçons à l'occasion des exercices de gymnastique ; et des enseignants passent parfois sous silence l'existence dans l'établissement de moyens matériels de la gymnastique pour ne pas l'enseigner, par crainte de problèmes émanant des élèves ou de l'environnement institutionnel et social.

On voit ainsi que l'EPS est une matière scolaire « sensible » au climat idéologique et aux attitudes misogynes dans une société conservatrice, ou livrée aux conséquences régressives de la « décennie noire ». Dans certaines régions, les lycéennes avaient peur en effet de participer en EPS dans les années 1990. Dans un rapport que nous avons adressé en tant qu'inspecteur pédagogique au ministère de l'Education nationale en

1998¹⁹, il était noté que 32% d'élèves filles étaient dispensées dans une wilaya du centre-ouest du pays; et nous remarquons que: « en plus de la complaisance, parfois forcée par l'intervention de parents auprès de médecins ou même de chefs d'établissements, il est indéniable que le climat de crise sociale a un impact très négatif sur la participation des filles aux cours d'EPS ». Nous n'en sommes pas encore sortis en 2012 puisque les filles reviennent timidement à l'EPS: elles sont relativement plus présentes aux cours mais ne participent pas toutes aux activités pratiques. Malgré les obstacles, les filles semblent trouver du plaisir à être présentes en cours d'EPS, même si elles ont parfois tendance à choisir de ne pas participer aux activités, pour des motifs plus ou moins complexes, pouvant être liés au milieu social en général, mais impliquant parfois la personne elle-même face à son image corporelle (qu'elle préfère ne pas «exposer» pour des raisons de poids...), l'entourage familial (qui interdit parfois la participation), des indispositions liées à la survenue des règles menstruelles...

Par ailleurs, chez la majorité des membres de l'institution scolaire, élèves et encadrement, la réinstauration des épreuves d'éducation physique au BEM et baccalauréat à partir de 2005 a suscité plus de détermination et de discipline, amenant à faire plus d'efforts dans la fourniture des moyens pédagogiques, l'organisation et le suivi des cours d'EPS. Les adolescents eux-mêmes participaient parfois à creuser des fosses de réception au saut en longueur, à nettoyer des salles de gymnastique quand elles existent... Malheureusement cet intérêt pour l'EPS semble de nouveau remis en cause, entaché paradoxalement par l'organisation des examens: de moyen de valorisation de l'EPS, ces épreuves d'examen sont devenues une «bouée de sauvetage» pour relever la moyenne générale, en instaurant un barème de notation trop facile, «aidant» ainsi à cacher les lacunes du système et la faiblesse du niveau scolaire.

2. 2 Une infrastructure et des moyens matériels insignifiants

Les écoles primaires d'Algérie ont en général des courettes à peine assez grandes pour permettre de respirer et bouger un peu pendant la récréation, dans un pays immense où les espaces sont encore déserts ! Et la seule grande dotation en matériel pédagogique de l'histoire de l'EPS à l'école primaire a été celle accompagnant l' « Opération 400 écoles » en

¹⁹ Rapport sous le titre « Etat des lieux et évaluation de l'enseignement de l'EPS et la pratique des activités sportives », effectué durant l'année scolaire 1997/98, à la demande du Ministère de l'Education Nationale, et adressé le 28/05/1998.

1974/75, cette première tentative de généralisation de l'EPS à l'école avortée, déjà présentée dans la partie historique. Depuis, la seule avancée a consisté à recouvrir ces courettes d'un tapis de béton parfois mal dosé et crevassé, pouvant être dangereux pour des enfants trop pleins d'énergie, qui se lancent parfois dans des courses effrénées pendant les récréations. Quant aux moyens didactiques de l'EPS, une opération de dotation timide encore se dessine à travers la distribution de matériel à 3200 écoles primaires entre 2010 et 2012²⁰, dans le cadre essentiellement de l'animation sportive.

Dans les collèges et les lycées, les adolescents évoluent souvent sur des terrains caillouteux, boueux ou poussiéreux suivant les saisons. Cependant, le début de l'application de la réforme du système éducatif, et surtout l'organisation des examens d'EPS au Baccalauréat à partir de 2005, a poussé les autorités d'abord à aménager des ateliers simples pour les activités programmées : pistes de vitesse (60 mètres, difficilement trouvés dans beaucoup d'établissements à l'espace réduit, surtout dans les grandes villes), aires de saut ne respectant pas toujours les règles officielles et de sécurité (pas de planche d'appel, bordures de fosses de réception en béton, dimensions officielles non respectées...). Une campagne relativement mieux organisée débutera durant l'année scolaire 2007/2008, pour l'installation de terrains dans les collèges et lycées : 56% des établissements moyens et secondaires en ont bénéficié d'après l'évaluation effectuée en février 2012. Les plus heureux des lycées ont bénéficié de construction de gymnases. Malheureusement beaucoup de ces salles n'ont pour gymnastique ou sport que le nom ! Car la plupart n'obéissent pas aux normes de pratique de plusieurs activités sportives, parce que trop petites, et dépourvues de matériel. Certaines salles dont la finition laisse à désirer, non réceptionnées d'ailleurs pour cause de malfaçons, offriront des toitures béantes par endroits, ouvertes aux intempéries et aux oiseaux. Et dans la plupart des cas, aucune dotation matérielle n'a suivi la construction de la salle; des cas très rares sont dotés en partie par le secteur de la Jeunesse et des sports. Beaucoup de salles restent ainsi fermées, non réceptionnées parce que non terminées, ou peu utilisées parce que tout simplement sans matériel ou impossibles à entretenir régulièrement. Certaines salles deviendront des ateliers de dépôt de mobilier scolaire avant même d'avoir servi à des activités sportives (gymnases du lycée polyvalent Adda Benaouda à Relizane, du

²⁰ D'après le document cité en ¹¹; mais un « Point de Situation de la Dotation en Matériel Sportif des Ecoles Primaires à la date du 21/08/2011 », du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ramène les chiffres à une distribution faible : sur 28 wilayas bénéficiaires, seulement 15 auraient enlevé le matériel à la date précitée.

du lycée Maliha Hamidou à Aïn-Témouchent...); d'autres sont carrément laissées à l'abandon et détériorées avant même d'avoir servi (gymnase du lycée colonel Lotfi à El-Amria, wilaya de Aïn-Témouchent).

Très peu d'installations sportives obéissent aux normes officielles; 75% des établissements moyens et secondaires auraient cependant des installations fonctionnelles, mais celles-ci ont pour la plupart besoin de réfection, car il n'y a pas de maintenance régulière, ni même d'entretien. L'infrastructure se résume, en général, dans la plupart des établissements à un espace similaire à celui d'un terrain de hand-ball, ou de basket-ball, aménagé de façon rudimentaire et accompagné au mieux d'une piste de course autour, et d'une aire avoisinante prévue pour les lancers. 15% des établissements utilisent des installations extérieures parce qu'ils n'ont qu'une courette trop proche ou au milieu des classes; quant aux vestiaires, 54% des établissements moyens et secondaires n'en possèdent pas du tout, d'après toujours l'évaluation des inspecteurs.

Quant aux moyens matériels, ils restent très insuffisants : quelques balles et ballons, sifflets et chronomètres pour les enseignants, des poids de lancer, des haies, parfois un décamètre pour mesurer les performances de sauts et lancers. Un petit budget est alloué dans le cadre des activités sportives scolaires, appuyé par une partie des redevances d'inscription scolaire des élèves; parfois un chapitre de dépenses à caractère pédagogique prévu pour l'ensemble des matières d'enseignement est utilisé aussi pour l'EPS, mais pas dans tous les établissements ²¹; bien que l'EPS soit considérée comme faisant partie intégrante du système éducatif dès les premières instructions officielles de 1970, certains administrateurs la perçoivent toujours comme un moyen d'animation, au mieux comme un moyen de détection et de sélection pour les compétitions sportives scolaires représentant leurs établissements. Les ligues de wilaya des sports scolaires ont tendance à les encourager dans ce sens, par exemple par l'attribution de matériel uniquement en fonction des résultats obtenus.

²¹ Les sommes allouées à l'EPS et l'animation sportive se situent entre 20 000 à 100 000 DA par an (voir réf. ¹⁴) suivant les établissements, ce qui ne permet pas d'acheter du gros matériel ou du matériel de valeur, comme pour la gymnastique, dont les besoins par établissement se situent autour d'une dizaine d'agrès : tapis de sol, barres parallèles, asymétriques et fixe, table de saut, poutre d'équilibre....

2. 3 Un encadrement pédagogique dont la formation est disparate

La formation des enseignants reste très dispersée, inégale aussi bien pour un même niveau scolaire, que d'un niveau à l'autre:

- A l'école primaire, les instituteurs sont censés encadrer l'ensemble des enseignements, y compris l'EPS, mais très peu d'entre eux appliquent les directives; les inspecteurs de l'enseignement primaire eux-mêmes se plaignent d'un manque de formation susceptible de les aider à effectuer le contrôle pédagogique des enseignants. Ce problème existe, celui de la pauvreté des infrastructures et moyens didactiques aussi, mais ils ne constituent pas la seule explication. La réalité semble en fait beaucoup plus complexe, liée en partie à la résistance d'une frange conservatrice de la société, à travers le refus d'instituteurs et institutrices attirés à l'école primaire plus par le salaire que par des convictions à caractère éducatif, ou souffrant d'un manque de formation réel. Beaucoup d'institutrices par exemple se réfugient derrière l'excuse du port du hidjab, tendant ainsi à incriminer des traditions religieuses qui, au contraire, glorifient l'éducation par les activités physiques : « Apprenez à vos enfants la natation, le lancer et l'équitation » (recommandation attribuée au khalife Omar Ibn Khattab).

- L'encadrement de l'enseignement moyen est assuré par des Professeurs d'Enseignement Moyen (PEM) et des Professeurs d'Enseignement Fondamentale (PEF). Les premiers ont été recrutés avec un niveau de licence, pour la plupart; ils sont relativement nouveaux mais deviennent rapidement plus nombreux (56,60%). Les PEF (43,32%), plus anciens, ont été recrutés avec un niveau de classe terminale, ils ont suivi une formation professionnelle d'une puis deux années dans les anciens ITE, ou bien sont issus des corps encore plus anciens de la Jeunesse et des sports (maîtres et moniteurs intégrés par stages de promotion interne) ; il existe aussi quelques contractuels licenciés et une dizaine Maîtres de l'Ecole Fondamentale (MEF). Il faut remarquer que les femmes sont très peu nombreuses dans le métier d'enseignant d'EPS, qu'il s'agisse de l'enseignement moyen ou du secondaire.

- Les enseignants du cycle d'enseignement secondaire sont généralement des PES, à 76%, recrutés avec un niveau universitaire de licence. Il existe aussi une quantité non négligeable d'anciens maîtres et professeurs-adjoints formés dans les CREPS dans le secteur de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 1979. Ils seront intégrés dans les corps des PEF puis des PEM, une formalité faite pour satisfaire aux classements de la fonction publique, et resteront pour la plupart dans l'enseignement secondaire jusqu'en fin de carrière (les postes occupés

dans l'enseignement secondaire le sont encore à 20,44% de PEF et PEM, et 3,51% de contractuels licenciés). Quelques-uns rejoindront à un âge avancé l'enseignement moyen, parce qu'ils seront remplacés dans certaines wilayas par des licenciés depuis le début de la réforme de 2003. Remarquons ici que les professeurs-adjoints ont reçu dans les anciens CREPS une formation en prévision de l'affectation dans l'enseignement secondaire, faite dans des conditions matérielles et d'encadrement plus appropriées que des formations reçues dans des ITE parfois avec peu de moyens. L'affectation de quelques-uns de ces anciens professeurs-adjoints vers l'enseignement moyen pour libérer des postes de PES a été ressentie comme une injustice. Ce phénomène a constitué un autre frein au développement de l'EPS dans l'enseignement secondaire, puisque ces mêmes professeurs-adjoints pouvaient transmettre aux nouveaux PES les fruits d'une expérience pédagogique non négligeable.

Les postes d'enseignement des établissements secondaires sont en 2011/2012 pratiquement couverts dans leur ensemble (à 99%) en enseignants ayant reçu une formation en EPS. Cette formation est cependant disparate, effectuée à des niveaux différents suivant les époques et les secteurs concernés. Cependant, de nouveaux centres de formation de l'Education nationale ont remplacé les ITE à partir de 2003/2004, et prennent en charge la formation des stagiaires reçus aux différents concours de recrutements de cadres pour le milieu scolaire (enseignants, inspecteurs, intendants, chefs d'établissement); ils organisent des stages et séminaires de courte durée ou de formation continue pour les différents corps de gestion et de pédagogie, et secondent l'Institut National de Formation des Personnels de l'Education (INFPE).

Face à ces réalités d'un enseignement universitaire complété par des stages dans des instituts de formation pédagogique, la question est de savoir si l'université peut offrir une formation préparatoire à une activité professionnelle? Pour le moment, il semble que non puisque l'on ressent le besoin à l'Education nationale d'appuyer l'enseignement universitaire par une formation à caractère plus pédagogique. Mais est-ce la solution pour préparer à l'enseignement? Une année suffit-elle pour donner une formation pédagogique? Ne vaut-il pas mieux renforcer cette formation préparatoire à l'activité professionnelle dès les premières années de l'université?

N'oublions pas enfin l'encadrement administratif du système éducatif, dont la formation est à revoir compte tenu du climat scolaire instauré, qui continue à vouloir générer des têtes bien pleines: l'originalité de l'EPS est faite surtout d'activité physique et d'expression multiple (motrice, verbale,

émotionnelle); paradoxalement, c'est de par ces particularités même, qui font son adaptation aux choix modernes de l'école active, que l'EPS est marginalisée, du moins dans le système éducatif algérien. Face aux autres disciplines scolaires, à caractère intellectuel, elle dérange parfois des responsables pourtant soucieux du progrès de leurs élèves, mais uniquement au plan du rendement scolaire à caractère intellectuel. Il se trouve en effet des administrateurs qui supportent mal sa présence dans des établissements ne possédant que des courettes au milieu de classes où sont exigés silence et concentration pour préparer les examens: le «bruit» engendré par des élèves « libérés » des cours théoriques est mal supporté, et attire les foudres de l'administration sur un enseignant d'EPS parfois débordé par les besoins d'élèves pressés de se dépenser et se défouler dans une activité qui offre l'opportunité du changement; d'autant qu'en salle de classe, il ne s'agit pas toujours d'installer le silence propice à la réflexion, mais plutôt d'imposer la passivité et la dépendance, propices à la domination autocratique des enseignants; ce qui induit la révolte des élèves contre des contraintes parfois insupportables, tant ils ont besoin de dépenser leur énergie, de décharger leur agressivité et de se mettre en valeur. Il arrive parfois que quelques élèves affirment leurs capacités et leur personnalité dans le cadre plus particulier du Sport scolaire. Hélas les cas sont encore rares en raison là aussi d'une organisation encore peu efficace, et qui semble même se détériorer.

3. Le Sport scolaire

Organisé dans le cadre du système associatif, le Sport Scolaire est animé à la base par les Associations Culturelles et Sportives Scolaires des établissements(ACSS). Les collèges et lycées sont dotés d'une ACSS, affiliée à la Ligue de Wilaya du Sport Scolaire (LWSS), elle-même affiliée à la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (FASS). Quant aux écoles primaires qui activent au niveau de l'animation sportive, elles sont couvertes dans la plupart des cas par les collèges auxquels elles sont rattachées dans notre système éducatif. L'intention existe de les doter toutes d'ACSS spécifiques. Mais quand et comment ? Cela reste à déterminer.

L'objectif de ce système associatif scolaire est d'offrir en principe aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer du sport. Si l'EPS est une matière d'enseignement en principe obligatoire (sauf avis médical contraire) au même titre que les autres matières scolaires, le Sport scolaire n'est donc pas obligatoire; les enfants et adolescents scolarisés ont (en principe là aussi) le choix entre plusieurs activités, culturelles et

sportives; dans les lycées par exemple, les possibilités existantes actuellement sont surtout les sports collectifs, la musique ou le dessin.

En réalité, peu d'établissements jouissent d'une animation sportive régulière, surtout à l'école primaire, où même l'enseignement «obligatoire» de l'EPS est escamoté! Il faut remarquer cependant que le sport scolaire était beaucoup plus important dans les années 1970 et 1980, faisant la fierté de chefs d'établissements et la joie des élèves; il alimentait même le sport de compétition. Et tout le monde est d'accord pour dire que les derniers résultats médiocres des algériens aux compétitions de niveau mondial, comme la médaille d'or unique des Jeux Olympiques de Londres 2012, sont en partie liés à la régression du sport scolaire. Il faudrait, bien sûr, une étude plus approfondie pour analyser les causes d'un problème ici complexe, qui concerne tout le sport algérien. La seule étude que nous connaissons, encore que restant partielle en ce qui concerne le sport scolaire, parce que consacrée au sport féminin, est celle de Kerzabi M.²², qui remarque que « le sport scolaire a longtemps alimenté le sport civil», du moins en ce qui concerne les filles. En effet, «le sport scolaire (souligné par l'auteur) est un des éléments-clés du sport féminin et de son corollaire l'éducation physique et sportive». Nous basant sur notre expérience d'inspection pédagogique, nous sommes d'accord avec elle quand elle remarque par ailleurs que «l'EPS avait vécu des moments difficiles dans les années 89 à 95. D'ailleurs on avait constaté une chute vertigineuse de l'EPS en général et du sport féminin en particulier».

L'équipe actuelle de la FASS, animée par un enseignant d'EPS depuis 2009, s'attelle à «redynamiser» le sport scolaire. Et il existe une volonté politique d'orientation vers la prise en charge d'un nouveau système de compétition, se voulant plus sélectif et plus performant pour les jeunes catégories; comme s'il s'agissait en somme de remplacer un système défectueux dans les fédérations spécialisées, où il y a très peu d'écoles et de compétitions pour les plus jeunes, et que le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports tente de relancer. Le sport scolaire revient ainsi au poste de pourvoyeur ou de «réservoir» du sport de performance, avec cette fois un système de classes sport-études dans les collèges et lycées sportifs, installé parallèlement à l'organisation de la FASS, mais intégré dans le programme des compétitions scolaires. D'après les données

²² Kerzabi, M. (2010), (Docteur en Sociologie du Sport), *Le sport au féminin*, communication du 08/03/2010 à Aïn-Defla, lors d'un séminaire organisé sous le thème de «La relance du sport de compétition féminine en milieu scolaire », organisé conjointement par la FASS et le MJS; réf. site web: http://www.fass-dz.com/index.php?option=com_p. Accès le 30/11/2012.

statistiques de l'année scolaire 2010/2011 (document en réf.¹¹: « la redynamisation de la pratique sportive en milieu scolaire »), il existe des classes sport-études dans les 48 wilayas, donnant un effectif total de 16000 collégiens (filles et garçons) dans 289 collèges, encadrés par 600 éducateurs dans 16 spécialités sportives; quant aux lycées sportifs, le premier établissement opérationnel est à Alger, avec la création récente d'établissements annexes appelés à se multiplier (dans les wilayas de Blida au centre, Oum-El-Bouaghi à l'Est, Nâama au Sud-Ouest...). Un lycée sportif en préparation à Sétif est érigé en «Ecole Nationale des Sports Olympiques», mais il n'est pas encore opérationnel. Et il est question d'ouvrir d'autres lycées sportifs dans différentes régions du pays.

Même s'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette nouvelle expérience (existence de classes sports-études dans les collèges depuis 2008/2009), n'oublions pas tout de même que le sport scolaire est destiné à l'ensemble des enfants qui le désirent: sur le site web « dédié au sport scolaire en Algérie » (cité en réf.²²), on rappelle que « la FASS est chargée de l'animation des activités sportives dans les milieux scolaires en Algérie... ». Mais en réalité l'école ne semble pas encore réellement ciblée, sauf pour venir au secours d'un secteur de la jeunesse et des Sports miné par les conflits²³ autour d'intérêts inavouables, et dans lequel les responsables des fédérations ont oublié l'essentiel de leur mission: l'éducation et la formation de la jeunesse. Il faudrait une enquête pour connaître, ou plutôt reconnaître dans le lot, le nombre de clubs et fédérations qui ont des écoles spécialisées pour les petites catégories. Ce serait une bonne chose que la concurrence s'installe en vue de l'efficacité de la performance sportive. Mais pour le moment, celle-ci donne une image peu encourageante aux parents qui voudraient voir réussir leurs enfants dans le sport, que ce soit à l'école ou dans les clubs.

Faute de concurrence éducative sportive au niveau des clubs, l'école algérienne est-elle pressentie pour les remplacer et combler les déficits? Depuis peu, c'est-à-dire la rentrée scolaire 2011/2012, notre pays semble suivre en effet le sillage d'un système qui se mondialise²⁴, puisque une

²³ Informations et analyses dans les journaux les plus en vue montrent le mauvais comportement d'athlètes et de certains "responsables", non seulement à des niveaux individuels mais aussi collectifs (voir par exemple *Le Quotidien d'Oran* du 02/08/2012, p. 07, et *El-Watan* du 06/09/2012, p. 27 et du 30/09/2012, p. 30; voir également discussions et informations postées sur internet le 01août 2012 notamment sur le site web: <http://www.tsa-algerie.com/sport/>).

²⁴ Rappelons que les enfants et adolescents scolarisés des pays développés pratiquent des APS tous les après-midi ou presque, pour les uns de façon régulière comme en Allemagne, pour les autres au choix de leurs besoins (entre APS, activités culturelles ou

décision très importante a été prise concernant les rythmes scolaires, d'abord à l'école primaire : les élèves seront libérés à partir de 14 h 30, et il est prévu l'introduction d'activités «périscolaires» l'après-midi, dont des activités physiques et sportives. D'ores et déjà se posent des problèmes d'encadrement de ces activités périscolaires, non encore clairement définies ou adoptées actuellement.

Si à l'école primaire la tendance est déjà à la généralisation (de l'horaire continu s'entend, mais pour le moment sans activités «périscolaires»), dans les enseignements moyen et secondaire, une expérience d'horaire continu jusqu'à 14 h 30 (15 h 30 pour certaines filières et classes d'exams) a été lancée dans la seule wilaya d'Oran, choisie comme wilaya-pilote pour la rentrée 2011/2012. L'opération annoncée à la mi-avril 2011 avait surpris tout le monde en raison de l'improvisation, du manque de communication et d'information.

Il était prévu initialement de permettre aux élèves de poursuivre des activités culturelles et sportives, rapidement abandonnées pour «récupérer» les après-midi en prévision de cours de rattrapage; ces derniers ont à leur tour été refusés par des enseignants revendiquant une rémunération en heures supplémentaires qui tardait à venir. Le nombre de 117 établissements «expérimentaux» prévus au début a été ramené à la rentrée scolaire du démarrage, en 2011/2012, à 65 dont 40 CEM et 25 lycées.

Les élèves manifestent dans le milieu éducatif le besoin irrépensible de se dépenser et de se libérer de pressions multiples, dont la moindre n'est pas celle des études. Malheureusement, les manifestations émotionnelles et interactionnelles des élèves sont non seulement délaissées, mais considérées par certains enseignants comme des freins aux apprentissages, ou comme des manifestations marginales que l'on doit réprimer. Or c'est peut-être cela le grand échec de l'école : la mise entre parenthèses ou l'évacuation de l'activité physique et de l'affectivité, pour ne garder que les apprentissages à caractère intellectuel. C'est peut-être à cause de cela que se manifeste la révolte des jeunes face à une discipline scolaire qui leur interdit de s'exprimer, pour mieux se centrer sur des apprentissages systématisés dont ils ne ressentent pas toujours la nécessité. La surcharge des programmes est d'ailleurs l'un des casse-têtes du système éducatif algérien actuellement. Alléger les cours théoriques pour donner une meilleure place aux activités physiques n'est-elle pas une des solutions pour un meilleur équilibre de nos enfants?

rattrapages par disciplines scolaires) comme aux USA; il suffit de visiter les nombreux sites web consacrés aux APS et aux systèmes scolaires européens et américains.

Conclusion

Il faut reconnaître en toute objectivité que l'EPS comme le sport scolaire ne vont pas bien à l'école algérienne: ils sont pratiquement inexistant à l'école primaire, la participation féminine est en grande régression surtout en sport scolaire, le nombre d'activités sportives scolaires réelles est réduit, la formation de l'encadrement est disparate dans les enseignements moyen et secondaire, et très peu fiable pour les instituteurs de l'école primaire... Les causes de ces faiblesses semblent commencer à s'accumuler et se surajouter les unes aux autres dès le lendemain de l'indépendance, avec au commencement une école qui se voulait à caractère démocratique, l'impossibilité d'assurer la couverture de l'EPS et la priorité accordée aux autres enseignements.

Pourtant, durant les années 1970, l'Algérie s'enrichit d'expériences spécifiques et originales consistant pour la première fois à mener une politique de formation de haut niveau et d'intégration de l'EPS à l'école dans le cadre d'un mouvement sportif national planifié: parution du Code de l'EPS et de programmes d'enseignement, élaboration d'une méthode spécifique, - la « Commune éducative » - s'inspirant de pédagogies modernes comme l'Ecole active et la Pédagogie institutionnelle, et cherchant à s'adapter au mode de gouvernement socialiste de l'époque... Malheureusement, ces expériences ont été arrêtées ou abandonnées à cause de changements qui semblent avoir enclenché dès 1979 une régression dommageable à l'école algérienne. Les changements s'effectuèrent en effet de manière discontinue, et seront plus d'ordre politique que pédagogique, sans évaluation et valorisation de l'expérience accumulée : abandon en 1979 de l'EPS par le MJS à l'éducation nationale sans préparation, et sans y adjoindre l'ensemble des CREPS et l'encadrement de la formation, formation accélérée de PEF pour une Ecole Fondamentale se voulant révolutionnaire mais «préparée» à la hâte pour la rentrée 1980/81, orientation politique du Sport inspirée par les pays de l'Est européen et mettant l'accent sur le sport de performance au détriment de l'EPS... Quant aux «installations sportives» des établissements scolaires, elles accusent un grand retard, occupant les plans de réalisation des établissements scolaires dans les années 80 et 90, sans presque jamais voir le jour ! Et les excuses sont souvent trouvées dans des budgets insuffisants, quand ceux-ci ne sont pas détournés à d'autres fins que les locaux scolaires.

Les causes de la régression de l'EPS semblent donc nombreuses; et celles qui nous semblaient en hypothèse les plus graves, liées à l'inapplication des lois, apparaissent bien réelles mais ne constituent

qu'une partie de l'explication: depuis la parution du Code de l'EPS en 1976, nous avons connu quatre autres lois relatives au développement de l'EPS et du Sport²⁵, soit un total de cinq lois fondamentales en 37 ans (en moyenne une loi tous les 7 ans!), très peu suivies d'effet exécutoire. Et nous sommes toujours au point de départ d'une école primaire sans EPS en 2013, au lendemain du cinquantenaire de l'indépendance!

Si l'inapplication des lois peut tout de même constituer une cause essentielle de notre retard dans l'intégration de l'EPS à l'école, les causes additionnelles sont nombreuses, nous l'avons vu. Et il nous faut ajouter une cause qui est pernicieuse parce que relativement cachée, mais réelle, existant dans des mentalités ou du moins des résistances rétrogrades, et qui se donnent à voir par exemple dans des attitudes ou comportements du genre:

- Improvisation, manque de communication et d'information : Il n'est que de se rappeler par exemple l'expérience récente mais avortée d'Oran choisie comme wilaya-pilote pour lancer l'expérience de l'horaire continu jusqu'à 14h 30, pour permettre en principe la pratique d'APS et autres activités l'après-midi;

- Procédés inavoués de colmatages et bricolages: des pratiques n'obéissant à aucune directive officielle (peut-être «officieuses» mais discrètes?) ont consisté, à la rentrée 2012/2013, à retirer des postes d'enseignement à l'EPS pour combler le manque de postes dans d'autres matières considérées habituellement comme prioritaires; «infrastructures» sportives scolaires ne respectant pas les dimensions nécessaires et restées inutilisées ou détournées (gymnases devenus entrepôts...);

- Très peu de lieux et de programmes d'activités physiques dans les institutions d'éducation ou de formation de l'Etat, les adolescents n'ayant comme bouée de sauvetage que quelques activités au collège ou au lycée, et les enfants plus jeunes ayant trop peu de chance de pratiquer le sport, les clubs et associations sportifs faisant de l'élitisme dès le jeune âge en vue de la préparation à la performance;

- Des oppositions à peine voilées à la participation des filles à des exercices qui mettent en valeur les formes et mouvements corporels, l'EPS devenant ainsi une matière «sensible» au climat idéologique et aux attitudes misogynes dans une société conservatrice, ou repliée dans une position défensive après les événements des années 90;

²⁵ Après l'ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'EPS, viendront en effet la loi n° 89-03 du 14/02/1989, l'ordonnance n° 95-09 du 25/02/1995, la loi n° 04-10 du 14/08/2004, et la dernière loi n° 13-05 du 23/07/2013.

- L'intérêt pour l'EPS à l'occasion de la dernière réforme semble de nouveau remis en cause dès le début, entaché paradoxalement par l'organisation des épreuves des examens du BEM et du baccalauréat: de moyen de valorisation de l'EPS, ces épreuves d'examens servent à relever la moyenne générale;

- L'EPS est perçue encore comme un moyen d'animation uniquement, ou au mieux comme un moyen de représentation de l'établissement dans le cadre du sport scolaire de compétition; celui-ci se retrouve par ailleurs dépendant de la situation du sport en général dans le pays, qui n'est pas brillante, et influence négativement des parents jaloux légitimement d'une éducation rationnelle de leurs enfants...

Les solutions (et les moyens) existent pourtant pour parer à toutes ces difficultés et entraves. Parlant de «moyens», nous pensons surtout aux ressources humaines à valoriser. L'Algérie forme en effet des éducateurs sportifs dans une vingtaine d'universités et une dizaine d'instituts spécialisés, et exporte des entraîneurs et des enseignants d'EPS, alors que ses enfants restent mal encadrés! La formation de l'encadrement, satisfaisante au plan quantitatif, doit être revue et améliorée à tous les niveaux de compétences (techniciens du sport, enseignants de tous grades, entraîneurs, formateurs et enseignants universitaires...).

Mais ne faut-il pas d'abord plus de clarté et de consensus dans les objectifs poursuivis? Le secteur de la jeunesse et des sports vise la performance à travers les classes sports-études et délaisse le sport scolaire en tant que moyen d'animation des milieux éducatifs tel que le définissent les responsables de la FASS; le secteur de l'éducation nationale reste encore timoré dans son engagement, et la fonction publique tarde à ouvrir des postes d'enseignement et d'entraînement réels à l'école primaire, ce qui est une nécessité si l'on veut progresser aussi bien dans l'éducation des jeunes générations que dans la performance.

Bibliographie

Alderman, R.-B. (1983), *Manuel de Psychologie du Sport*, Paris, Vigot. Edition originale (1974): *Psychological Behavior in Sport*, New York, Holt, Rinehart & Winston).

Delignières, D. (2003), « Une approche culturelle de la citoyenneté », in *Contre Pied, revue EPS et société*, Paris, n° 12, p. 65-66.

Fatès, Y. (2009), *Sport et politique en Algérie*, Paris. l'Harmattan.

Yahiaoui, B. (1999), « L'éducation sportive à l'école: Entre le virtuel et le réel », in *Pratiques Psychologiques*, Alger, Institut National de la Santé Publique (INSP), n° 1, Vol. 1, p. 138-141.

Yahiaoui, B. (2003), « L'agressivité canalisée dans la pratique sportive – Facteur d'équilibre ou d'exagération de la violence ? », in *Pratiques psychologiques*, Alger, Institut National de la Santé Publique (INSP), n° 2-3, Vol. 1, p. 17-21.

Yahiaoui, B. (2010), « L'Education Physique et Sportive à l'adolescence – Objectifs éducatifs du domaine socio-affectif », in *Psychologie*, Alger, Association pour l'Aide, la Recherche et le Perfectionnement en Psychologie (SARP), n° 16/17 (2009/2010), p. 186-220.

Annexe

Quelques propositions pour l'EPS à l'école primaire

Nous n'avons pas la prétention d'apporter seul des solutions évidemment; celles-ci doivent être étudiées par des spécialistes de différents domaines et sûrement mieux dans une équipe que seul. Par contre, il nous semble urgent d'agir en ce qui concerne l'école primaire. Il y va de la santé physique, mais aussi de la santé mentale de nos enfants et de leur éducation dès le jeune âge à des pratiques saines.

A. Les objectifs éducatifs d'abord

Il peut paraître étonnant au lecteur de nous voir aborder les objectifs éducatifs d'abord, mais les programmes d'enseignement et d'animation devraient être revus en priorité pour mettre l'accent sur les objectifs de santé et les valeurs humanistes de l'EPS et du sport. Nous sommes convaincus que cette lacune dans l'éducation et la formation est l'une des causes de la régression, non seulement du sport scolaire, mais du sport en général. Il faut se rappeler que le système éducatif sert à poursuivre des choix de société clarifiés sous forme d'objectifs assignés à l'école, et que les enseignants essaient de concrétiser. Il nous faut donc définir où nous allons avant de faire des choix d'activités et de contenus, sans quoi nous courons vers ces risques qui guettent nos enfants même à travers le sport quand il n'est pas utilisé à bon escient: chauvinisme, régionalisme, dopage, violence...

Le plus important à notre avis est de fixer d'abord des buts éducatifs clairs: développer la motricité et la condition physique des jeunes, les habituer à une hygiène de vie saine, participer à la formation du citoyen de demain par l'apprentissage des règles et de la morale du sport, permettre à chacun d'élever son niveau technique dans au moins une activité sportive en fin de scolarité secondaire, facteur d'amélioration de l'estime de soi et d'épanouissement personnel chez les adolescents, mais aussi d'aide à l'intégration sociale.

Dans des programmes d'enseignement et d'éducation modernes préparant à la citoyenneté²⁶, l'EPS a toute sa place, en raison de ses

²⁶ En éducation en général, voir par exemple :

Meirieu, P. (1996), *L'éducation aux droits humains*. Intervention lors du Congrès CIFEDEHOP (Centre International de Formation pour l'Enseignement des Droits de l'Homme et de la Paix), Genève. Site web: <http://www.eipcifedhop.org/publications/thématiques5/Meirieu.htm>; accès le 19/12/2011; Morin, E. (1999), *Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Site web: <http://www.v1.agora21.org/unesco/savoirs/>; accès le 15/09/2011;

caractéristiques dynamiques et d'interactions aidant dans l'apprentissage des relations humaines et du travail de groupe. C'est pourquoi après l'énoncé des objectifs, il faudrait effectuer un choix judicieux de l'organisation de l'enseignement: organiser toutes activités physiques et sportives en équipes pour développer les interactions, le travail de groupe, l'apprentissage de rôles sociaux, les qualités humaines (compétition dans le respect de l'adversaire, entraide, solidarité...). L'Algérie a déjà une expérience en ce domaine, qu'il faudrait enrichir: il y a par exemple l'expérience inoubliable de la « Commune éducative », que certains enseignants continuent à appliquer, et d'autres à apprendre; c'est une expérience spécifique à l'école algérienne, inspirée de la Pédagogie Institutionnelle appliquée à l'EPS et des règles morales du sport dans les années 1970²⁷; elle pourrait être reprise sous certains de ses aspects et enrichie.

B. L'encadrement et les moyens matériels

Sans prétendre apporter la solution-miracle, mais ayant la conviction que notre pays a les moyens et l'encadrement nécessaires à la prise en charge de l'éducation physique et du sport à l'école, nous réitérons les propositions suivantes, faites à l'occasion de la conférence organisée à Sétif le 03 juillet 2011²⁸, dont nous n'avons eu aucun écho, et que nous considérons toujours d'actualité. C'est pourquoi elles ont été publiées récemment en partie sur le site internet d'un forum de discussion créé par des personnalités algériennes du sport²⁹ :

– **Pour enseigner l'Education Physique et Sportive**, fondamentalement nécessaire avant toute activité sportive spécialisée: Affecter les nouveaux licenciés LMD (03 ans de formation initiale) dans les enseignements préscolaire et primaire (et affecter les titulaires de masters et licence traditionnelle de 04 ans dans les enseignements moyen

En EPS en particulier voir par exemple : Delignières, D. (2003), « Une approche culturelle de la citoyenneté », Paris, *Contre Pied*, n° 12, p. 65-66.

²⁷ Cette expérience était faite en liaison pédagogique avec la « République des Sports » animée à Calais, en France, par la FARE (Fédération des Animateurs de Républiques Educatives), qui ambitionnait d'effectuer l'apprentissage de la participation démocratique à la vie sociale à travers l'animation sportive et l'EPS.

²⁸ *Propositions pour l'EPS et le Sport à l'école primaire algérienne*, présentées par nous lors de notre participation à la Conférence Nationale sur la Redynamisation du Sport Scolaire, organisée par la Commission Technique Mixte (MEN/MJS) le 03 juillet 2011 à SETIF, en marge des Premiers Jeux Nationaux des classes sport-études.

²⁹ Site web du *Foreps*, <http://www.foreps.blogspot.com>, forum algérien de contact et de discussion sur l'EPS et le Sport; l'idée d'associer enseignants d'EPS et éducateurs sportifs à l'école est bien accueillie en général.

et secondaire). Un (01) enseignant par école primaire suffit si l'on considère qu'il faut deux heures (séparées de préférence) par semaine et par classe, dans une école de dix classes.

– Pour encadrer le sport scolaire (animation interclasses, sélection, entraînement et compétitions scolaires), quelques expériences demandent à être analysées, comme par exemple celle de la ligue du sport scolaire de la wilaya d'Oran, où ont été installés depuis 2006 des « clubs sportifs scolaires » dans une vingtaine d'écoles primaires considérées comme des pôles de développement par discipline; le choix d'APS est fait en principe suivant les conditions matérielles ou parfois les traditions sportives locales, car il en existe dans certains villages ou villes algériens (volley-ball à Béthioua, Bedjaïa... basket-ball à Beni-Saf et Boufarik...). L'encadrement est assuré par des Techniciens Supérieurs du Sport, aidés dans la détection et la sélection par des PEM d'EPS des collèves auxquels sont rattachées les écoles primaires concernées, ou « ma'men ».

Nous proposons d'affecter les techniciens supérieurs ou éducateurs sportifs dans les classes de fin d'enseignement primaire et dans l'enseignement moyen (et affecter les conseillers du Sport dans l'enseignement secondaire), pour travailler en complémentarité avec les enseignants d'EPS. Si l'on considère que chaque collève « ma'men » regroupe environ six (06) écoles primaires, nous pouvons avoir 04 à 06 techniciens supérieurs du sport par « ma'men » pour encadrer le développement d'un minimum de quatre (04) activités sportives.

En moyenne, nous aurions besoin alors de deux postes (seulement un enseignant et un entraîneur) pour une école primaire de dix classes. Serait-ce trop demander en vue de préparer de nouvelles générations, en meilleure santé et plus dynamiques pour participer à l'essor de la future société algérienne?